



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et de la ministre de la Défense à la question parlementaire n°3777 du 16 mars 2026 de l'honorable Député Yves Cruchten concernant la position du Luxembourg concernant une éventuelle mission de l'OTAN visant à sécuriser le détroit d'Ormuz.

1. Le Gouvernement considère-t-il que la sécurisation du détroit d'Ormuz relève d'une mission de l'OTAN ?

Non. L'Alliance a une vocation défensive. L'OTAN n'opère en-dehors de sa zone de responsabilité (dont le détroit d'Ormuz ne fait pas partie) que si un mandat Conseil de sécurité des Nations Unies pour une telle opération existe

2. Le Luxembourg a-t-il été sollicité, directement ou indirectement, dans le cadre d'une éventuelle opération internationale dans cette région ?

Non.

3. Est-ce que le Gouvernement a déjà clairement notifié aux autorités américaines que le Luxembourg ne participera pas à des opérations militaires dans la région du Golfe persique ?

Le Luxembourg n'a pas été sollicité pour participer à des opérations militaires dans la région du Golfe persique.

4. Comment le Gouvernement évalue-t-il l'impact de ces déclarations sur la solidarité et la crédibilité de l'Alliance atlantique ?

La crédibilité de l'OTAN repose sur sa posture collective et sa capacité de dissuasion. L'unité et la solidarité restent le mot d'ordre au sein de l'Alliance. La traduction concrète de nos engagements en capacités militaires renforce cette posture collective et, par conséquent, assure la crédibilité de l'Alliance.

Luxembourg, le 14 avril 2026.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN